



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.14) Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.7), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (jusqu'au 2.2), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 1.1.14), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.7), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.2 et à partir du 4.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.4) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 5.4) Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY (à partir du 0.3), M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.10), Mme Ada LEUCI (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'au 1.1.4) Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT, Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT, Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 1.1.11), Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4)

Etaient absents : M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Anne VIGNOT, M. Bertrand ASTRIC, M. Philippe COURTOT, Mme Marie-Pascale BRIENTINI, Mme Brigitte ANDREOSSO, Mme Orianne DELAGUE, Mme Martine GIVERNET, Mme Catherine CUINET, M. Hugues TRUDET, Mme Francine MARTIN, Mme Pascale HANUS, Mme Christine BITSCHENE, Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (jusqu'au 1.1.13), E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.6), T. BIZE (à partir du 1.1.12), P. BONNET (à partir du 2.3), P. BONTEMPS (à partir du 1.2.1), G. CHALNOT, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI, P. JEANNIN (jusqu'au 1.1.6), D. POISSENOT, M. VIENET (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), A. VIGNOT, M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.3), O. DELAGUE, M. GIVERNET, F. MARTIN, P. HANUS, N. WEINMAN (à partir du 1.1.5), D. JACQUIN (à partir du 1.1.12), J. BAVEREL

Mandataires : F. BAILLY (jusqu'au 1.1.13), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT (à partir du 1.1.12), L. FAGAUT (à partir du 2.3), A.S. ANDRIANTAVY (à partir du 1.2.1), T. MORTON, M. LOYAT, D. DARD, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.6), C. MICHEL, J. GROSPERRIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), C. CAULET, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), E. PETIT, F. LOPEZ, D. HUOT, P. DUCHEZEAU, J. KRIEGER (à partir du 1.1.5), J.P. MICHAUD (à partir du 1.1.12), P. CHANEY

Délibération n°2014/002516

Rapport n°3.7 - Avenant n°2 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique

**Avenant n°2 à la convention relative au versement d'un fonds de concours
à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de
la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique**

Rapporteur : M. Bernard GAVIGNET, Conseiller Communautaire Délégué

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Stratégie de Développement Economique » (Investissement)	Montant BP 2014 : 174 331,11 € Montant de l'opération : 174 331,11 €

Résumé :

Le Conseil de Communauté, lors de la séance du 20 décembre 2012, a décidé de l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire.

En décembre 2013, le Grand Besançon a approuvé un avenant afin de proroger le délai d'exécution et de prévoir le versement d'un acompte d'un montant de 62 505 €. Les travaux ayant pris du retard au niveau des aménagements des abords, il convient de proroger le délai de la convention par un nouvel avenant pour permettre les versements supplémentaires dans l'enveloppe globale.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon lors du Conseil de Communauté du 20 décembre 2012 a accordé à la Ville de Besançon un fonds de concours exceptionnel pour la rénovation du bâtiment de la méridienne de l'Observatoire, classé « monument historique » et la création d'un espace chronométrique.

Le planning prévisionnel des travaux était le suivant :

Démarrage des travaux en janvier 2013, livraison en septembre 2013, manifestation phare courant octobre 2013.

L'inauguration de la méridienne s'est déroulée le 24 octobre 2013. Si les travaux dédiés aux bâtiments sont aujourd'hui terminés, le programme global d'aménagement est encore en cours (et le coût définitif de l'opération n'est pas connu à ce jour). En effet, il reste à mettre en œuvre les abords et aménagements paysagers.

L'avenant n°1 du 19 décembre 2013 prolongeait le délai de la convention et permettait le versement d'un acompte de 62 505 € calculé sur la base des dépenses réellement engagées à la date du 30 septembre 2013 et s'établissant à 206 853.18 € HT

Un second versement d'un montant de 73 794.86 € HT a été réalisé depuis, reposant également sur l'avenant n°1 qui prévoyait dans son article 2 que la réalisation des investissements prévus devait être effective en avril 2014.

Toutefois, à ce jour ce programme n'étant pas totalement achevé, il convient donc de proroger la convention initiale pour porter son terme au 30 avril 2015.

Le montant du fonds de concours devra donc être ajusté en fonction du coût réel de l'opération : dépenses réellement effectuées, déduction faite des subventions obtenues et encaissées par la Ville de Besançon.

Une fois l'ensemble des dépenses réalisées en fin d'opération, dont le montant exact n'est pas encore connu à ce jour, et les subventions des partenaires perçues, il conviendra de rédiger une nouvelle convention répartissant le reste à financer à parts égales entre la Ville et le Grand Besançon.

Mesdames ANDRIANTAVY, DARD, DONEY, JOLY, MAILLOT, MICHEL, PRESSE, ROCHDI, THIEBAUT, ZEHAF et Messieurs BAULIEU, BLESSEMAILLE, BODIN, CURIE, DELARUE, DEVESA, FOUSSERET, KRIEGER, LEUBA, LIME, LOPEZ, LOYAT, MICHAUD, MORTON, PRALON, SCHAUSS et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique,
- autorise Monsieur Bernard GAVIGNET, Conseiller Communautaire Délégué, à signer cet avenant n°2.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUIL. 2014



**Avenant n°2 à la Convention relative
au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon
pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de
l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son conseiller communautaire délégué, Monsieur Bernard GAVIGNET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2014, d'une part,

Et :

La Ville de Besançon, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2012, d'autre part.

Préambule

Une convention en date du 12 février 2013 a été signée afin de déterminer les conditions d'attribution du fonds de concours destiné à la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique. En effet, il s'agit de valoriser le patrimoine de l'Observatoire qui est symbolique de l'expertise historique de notre territoire dans la mesure du temps, mais aussi de faire de ce lieu un site dédié à l'organisation d'évènements (pour les horlogers en particulier qui pourraient l'utiliser pour lancer un produit...).

Le programme de rénovation des bâtiments est aujourd'hui terminé mais l'aménagement paysager des abords des bâtiments est encore en cours de définition.

Pour mémoire, le programme global prévoyait :

- la rénovation de la salle d'observation - seul espace muséal non chauffé (ouverture mécanisée du toit),
- l'aménagement dédié à la certification et au contrôle chronométrique (zone « laboratoire »),
- la rénovation de la partie administrative existante, y compris les sanitaires,
- la mise en accessibilité du bâtiment,
- l'aménagement des abords.

Article 1 - Modification des modalités de versement du fonds de concours

L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La ville de Besançon sollicitera le Grand Besançon, pour le versement d'acomptes, en fonction des dépenses engagées, déductions faites des précédents règlements dans l'enveloppe globale de 174 331,11 €. »

Article 2 - Modification du délai d'exécution du projet

L'article 6 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La réalisation des investissements prévus devra être effective au 30 avril 2015.»

Article 3 - Modification de la durée et des conditions d'exécution de la convention

L'article 8 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La présente convention viendra à échéance au versement du solde du fonds de concours. »

Article 4 - Autres dispositions

Une fois l'ensemble des dépenses réalisées en fin d'opération, dont le montant exact n'est pas encore connu à ce jour, et les subventions des partenaires perçues, il conviendra de rédiger une nouvelle convention répartissant le reste à financer à parts égales entre la Ville et le Grand Besançon.

Les autres articles de la convention du 12 février 2013 demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Pour le Grand Besançon,

Bernard GAVIGNET,
Conseiller Communautaire Délégué

Pour la Ville de Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET,
Maire